



Licenciement suite a une mise en disponibilité comment vont ils

Par **alex**, le **04/10/2011** à **21:28**

Bonjour,
je suis titulaire de mon poste a l hopital je me suis mise en disponibilité depuis plusieurs années car mon employeur n avait pas de reclassement possible car probleme de santé aujourd'hui j aimerais savoir si il est toujours dans l impossibiliter de me reclasser qu il me propose un licenciement . Ma question est par rapport a l indemnisation va t il prendre en compte ma date d arrivée dans son etablissement jusqu a aujourd'hui ou le fait d etre en disponibilité arretera t il la date de l indemnisation le jour de ma mise en dispo . Merci de votre reponse qui j espere arriveras avant mon r d v avec mon directeur le dix octobre .
cordialement